

LE MOMENT ANALYTIQUE DANS L'HISTOIRE DES PARADIGMES VERBAUX DU FRANÇAIS : QUELQUES PROPOSITIONS

Olivier Soutet

Membre de l'Institut
Sorbonne Université
Olivier.soutet@gmail.com

Résumé. Cette contribution se situe dans le cadre plus large d'une tentative de réorganisation de l'histoire morphologique du français visant à dégager les tendances évolutives globales transcendant les évolutions classiquement étudiées partie de discours par partie de discours et paradigme par paradigme. Ces tendances évolutives s'apprécient tant au plan paradigmatique qu'au plan syntagmatique et s'exercent soit selon une logique analytique soit selon une logique synthétique. La présente contribution s'attache au large moment analytique engagé dès l'ancien français et prend comme objet d'étude les paradigmes verbaux, notamment le passé simple, l'indicatif présent, le subjonctif présent et l'impératif.

Abstract. This contribution falls within the broader framework of an attempt to reorganize the morphological history of French, aiming to identify overall evolutionary trends that transcend the developments traditionally studied on a part-of-speech and paradigm-by-paradigm basis. These evolutionary trends can be observed at both the paradigmatic and syntagmatic levels and operate according to either an analytical or a synthetic logic. This contribution focuses on the broad analytical phase that began in Old French and takes as its object of study verbal paradigms, particularly the past simple, the present indicative, the present subjunctive, and the imperative.

Introduction

Dans un article que nous avons publié dans *l'Information Grammaticale* (Soutet 2023) et qui se proposait de donner un tableau comparatif de quatre grandes sommes grammaticales, l'*Essai de Grammaire de la Langue Française* (EGLF), la *Grande Grammaire du Français* (GGF), l'*Histoire de la Langue Française* (HLF) et la *Grande Grammaire Historique du Français* (GGHF), nous avons été conduit, dans le cadre de la mise en parallèle des deux sommes à visée historique que sont l'*HLF* et la *GGHF*, à revenir, après bien d'autres diachroniciens, sur l'épineuse question de la périodisation linguistique. On sait combien celle-ci est délicate, et pour une raison de fond : périodiser, c'est introduire du discontinu à l'intérieur d'une réalité, une langue, dont le développement est de l'ordre du continu. Impossibilité de périodiser donc, mais en même temps nécessité de le faire en vertu d'une règle de l'esprit qui impose pour penser le continu de l'analyser – non pas certes sur la base de frontières étanches mais d'étapes identifiables à la fois distinctes et articulées l'une à l'autre.

La *GGHF* expose très clairement les termes de ce problème à travers notamment deux difficultés qui concernent l'homogénéité des périodisations proposées. Première difficulté : la périodisation peut-elle éviter de mêler histoire interne et histoire externe de la langue ? Si on se tourne vers l'*HLF*, on constate que la réponse, telle qu'on peut la déduire des divers volumes, est incontestablement positive, mais au bénéfice de la seule histoire externe : la périodisation mêle en effet repérage simplement chronologique et référence culturelle et/ou politique, comme le montre parfaitement le volume I, sous-titré *De l'époque latine à la Renaissance*. Intuitivement, le linguiste éprouve de l'embarras face à un tel mode de périodisation, qu'il accepte faute de mieux sans le trouver satisfaisant. L'histoire interne offre-t-elle une meilleure prise, plus authentiquement linguistique ? *A priori*, oui. La mise en évidence d'une succession allant du très ancien français (ix^e-xi^e siècles) au moyen français en passant par l'ancien français (xi^e-xiii^e siècles) paraît satisfaisante, mais avec une réserve

sur le moyen français, dont l'empan chronologique ne fait pas consensus¹. Surtout, si on le fait suivre du français préclassique, puis du français classique, ce qui est la tendance aujourd'hui majoritaire, et selon nous à bon droit, on doit reconnaître qu'on réintroduit alors dans la périodisation une composante d'externalité, le terme *classique* renvoyant certes au premier grand moment d'institutionnalisation de la langue à des fins codificatrices mais aussi, et l'un ne va pas sans l'autre, à un très important moment littéraire dans l'histoire culturelle de la France. Au moins ce mot *classique* peut-il faire consensus quant au référent esthétique auquel il renvoie. Rien de tel pour les périodes qui suivent : français moderne, français contemporain. On « retombe » en fait, sans le dire toujours vraiment, sur une périodisation franchement externe, celle des historiens (français), spécialistes d'histoire politique avec, comme moment charnière entre modernité et contemporanéité, les années 1789-1815 (Révolution et Empire). Deuxième difficulté : à l'intérieur d'une conception strictement internaliste de l'histoire de la langue, peut-on parvenir à une périodisation homogène, c'est-à-dire incluant pour une période identifiée tous les domaines usuellement identifiés de la langue (phonétique/phonologie, morphologie, syntaxe, composante pragmatique-énonciative, lexicale) ? Il semble que ce soit possible pour l'ancien français, notamment pour son *terminus ad quem* (tournant du xiv^e siècle) avec la concentration en un moment relativement étroit de faits saillants en phonétique (résolution des diphtongues ; dépalatalisation des anciennes affriquées), en morphologie (très forte marginalisation de la déclinaison substantivo-adjectivale ; nette tendance à l'homogénéisation des paradigmes verbaux grâce à l'action analogique), en syntaxe (installation de morphèmes tels que l'article, dans le syntagme nominal, et le pronom personnel sujet, dans le cadre phrastique, comme constituants sinon automatiques au moins de très haute fréquence) et en lexicologie (ouverture du français à des lexiques savants ou techniques spécialisés). Il n'est pas sûr en revanche que l'on retrouve ensuite dans l'histoire du français des moments sur lesquels convergent semblablement des faits saillants dans les grands domaines de la langue envisagés.

La solution de la *GGHF* a consisté à contourner ces difficultés de périodisation, d'une part en déconnectant histoire externe et histoire interne et en découpant l'histoire interne en plusieurs tranches non pas chronologiques mais disciplinaires, la réintroduction de la dimension proprement chronologique n'intervenant qu'à l'intérieur de chacune des tranches, voire à l'intérieur des diverses composantes de ces tranches. La *GGHF* en ce sens n'est pas une histoire de la langue française, ce que, du reste, elle ne revendique pas.

La question que nous (nous) posons est celle-ci : est-il possible de concevoir un plan d'ensemble authentiquement et *prioritairement* historique, sans s'appuyer sur une périodisation externaliste (celle de l'*HLF*) ? L'entreprise nous paraît mériter d'être tentée au moins dans le cadre d'une approche morphologique et morphosyntaxique de l'histoire du français sur la base de deux couples de notions-clefs à mettre en corrélation étroite : d'une part, le couple que constituent les deux axes syntagmatique et paradigmatique, d'autre part, le couple articulant construction analytique et construction synthétique des unités examinées. L'histoire résumée à grands traits des principaux mots démonstratifs illustre ces mécanismes de couplage. De fait, sur la longue durée, conduisant de la latinité tardive au moyen français, on peut dégager les moments suivants :

- un moment analytique, d'étape latine, correspondant, sur l'axe syntagmatique, à la combinaison, à fin de renforcement, du présentatif *ecce* et des morphèmes des séries de l'époque classique (d'où *ecce* + *HIC*, *ecce* + *ISTE*, *ecce* + *ILLE*²) ;
- un moment synthétique, d'étape romane, correspondant, sur l'axe syntagmatique, à la coalescence des unités initialement mises en contact (*ecce*, d'une part, les formes des trois séries démonstratives, de l'autre, d'où **EKKIC*, **EKKISTE*, **EKKILLE*) et à leur réduction par aphérèse (**KIC*, **KISTE*, **KILLE*) et, sur l'axe paradigmatique, d'une part à la réduction casuelle, à l'instar de tous les paradigmes à déclinaison (synthèse intraparadigmatique), d'autre part à la réduction des trois paradigmes de pronoms-déterminants à deux, **KISTE* et **KILLE* (synthèse interparadigmatique), aux espaces sémantiques à frontières parfois problématiques, et d'où procéderont directement les séries *CIST* et *CIL* de l'ancien français ;
- un moment analytique, s'amorçant en moyen français, caractérisé, sur l'axe paradigmatique, par la répartition des paradigmes entre paradigme pronominal et paradigme déterminatif, assorti, sur l'axe syntagmatique, de la construction de démonstratifs composés (démonstratifs + *ci* vs démonstratifs + *là*), engendrant une seconde opposition paradigmatique entre démonstratifs simples et démonstratifs composés ;
- un moment synthétique sans doute plus discret, d'époque moderne, voyant la neutralisation (au moins partielle) de l'opposition *ci/là*³.

L'objectif visé est de dégager dans l'histoire du français, au moins à s'en tenir, répétons-le, aux divers secteurs de la morphologie et de la morphosyntaxe, les faits rapportables à un moment synthétique et les faits rapportables à un moment analytique, étant admis qu'aucun moment n'est homogène mais dominé par une

tendance soit analytique, soit synthétique, et que l'une comme l'autre s'apprécie soit en termes d'amorce, soit en termes d'accomplissement. Avec la conséquence suivante : si l'on prend la tranche chronologique des x^e-xiii^e siècles, classiquement identifiée comme celle de l'ancien français, on est en mesure d'y reconnaître, par exemple dans le plan nominal et pronominal, des faits relevant d'une tendance synthétique (réduction intraparadigmatique de la déclinaison, plus ou moins radicale selon la partie de discours) et des faits relevant d'une tendance analytique (montée en puissance de l'article, comme marque de l'extensité sous laquelle le substantif est entendu dans un contexte donné, d'autant plus utile que la perte des différenciations casuelles débouche sur une extensité maximale universalisante du substantif pris en lui-même). Toutefois, une différence majeure existe entre ces deux tendances : tandis que la tendance synthétique est engagée depuis très longtemps (bien avant même que ne soit ouverte l'histoire du français), la tendance analytique est bien plus tardive. Si bien que la tranche d'ancien français, telle qu'elle est classiquement identifiée, réunit en fait une première tendance (synthétique) en accomplissement/achèvement (en bout de course, si l'on peut dire) et une seconde tendance (analytique) en genèse/développement⁴. À supposer donc qu'on tienne à conserver l'hypothèse d'un ancien français globalement homogène, encore faut-il donc préciser pour chaque fait décrit son appartenance à l'une de ces deux tendances.

L'hypothèse globale que nous formulons est que l'histoire du français se diviserait en trois grandes périodes : la première, encore lourde de l'héritage latin, nous conduirait à la frontière de l'ancien français et du moyen français, portée par un mouvement ancien à forte tendance synthétique, mais s'ouvrant *in fine* à la tendance analytique, durablement porteuse, du moyen français au français moderne, moment où se dessine un nouveau moment synthétique, toutefois de moindre importance si on le compare au moment initial.

La présente communication, pour des raisons de temps évidentes, se bornera au domaine de la flexion verbale, plus précisément à son moment analytique et visera à montrer comment opère le mécanisme d'analyticité pour quatre paradigmes : le passé simple, l'indicatif présent, le subjonctif présent et l'impératif. Précisons d'emblée que notre propos ne vise pas à bouleverser les descriptions accessibles dans les grands travaux de morphologie verbale, notamment Pope (1966), Fouché (1967), Andrieux et Baumgartner (1983), Zink (1989), Buridant (2019), sans négliger le solide chapitre de morphologie verbale de la *GGHF* (I : 745-855). Notre objectif relève plutôt du souci de mise en perspective et en parallèle de faits ordinairement disjoints du seul fait que les études ci-dessus, pour des raisons évidentes et compréhensibles, procèdent par paradigme par paradigme.

Le développement du moment analytique opérant à partir du moment synthétique précédent, je rappelle les composantes principales de celui-ci en distinguant, tant au plan syntagmatique qu'au plan paradigmatique, synthèses acquises antérieurement à l'ancien français et synthèses en cours.

Synthèses acquises

- au plan syntagmatique, genèse et formation des futur et conditionnel, par combinaison de l'infinitif et, respectivement, des formes de l'indicatif présent et des formes de l'indicatif imparfait d'*habere* ;
- au plan paradigmatique,
 - (i) réorganisation de la systématique oppositive des formes grâce au remplacement de l'opposition *infectum* vs *perfectum* par la mise en place d'une opposition nette entre formes simples et formes composées : cette réorganisation dichotomique est d'autant plus synthétisante que les termes de cette dichotomie sont d'une grande clarté puisque, face aux formes simples les formes composées sont d'une grande régularité, l'auxiliaire étant lui-même simple tandis que le participe passé est invariant en soi, n'étaient les possibles phénomènes d'accord (avec le sujet ou l'objet direct). Elle se distingue donc nettement de la binarité sur laquelle s'articulait le système verbal latin : *infectum* (réunissant les indicatifs présent, imparfait, futur, les subjonctifs présent et imparfait, l'impératif, l'infinitif présent, le participe présent actif, l'adjectif verbal en *-ndus* et le gérondif) vs *perfectum* (réunissant l'indicatif parfait, l'indicatif plus-que-parfait, le futur antérieur, les subjonctifs parfait et plus-que-parfait, l'infinitif parfait et l'adjectif verbal en *-tus*). Cette différence ne tient pas seulement au fait que, sémantiquement parlant, le couple français des formes simples et formes composées ne recouvre pas le couple latin des formes de l'*infectum* et des formes du *perfectum*, mais surtout – et c'est le point qui nous importe ici – que la régularité morphologique du français ne se retrouve pas en latin. Aussi bien, il est presque impossible de « calculer » le thème du *perfectum* à partir du thème de l'*infectum*⁵.
 - (ii) organisation des tiroirs⁶ simples suivant leur unité flexionnelle. Celle-ci s'apprécie à partir de la distinction entre paradigmes faibles, paradigmes forts et paradigmes mixtes. Au départ, l'unité à examiner est la forme verbale, à analyser comme combinaison d'une base radicale à statut de morphème lexical et, à sa droite, de constituants en nombre variable à statut de morphèmes

grammaticaux. Du point de vue accentuel, deux possibilités sont offertes : ou l'accent tombe sur le morphème radical, ou il tombe sur le ou l'un des morphème(s) grammatical(aux). Dans le premier cas, la forme est dite forte, dans le second, la forme est dite faible. Si un paradigme flexionnel ne réunit que des formes faibles, on le déclare faible ; si un paradigme flexionnel ne réunit que des formes fortes, on le déclare fort ; si un paradigme flexionnel mêle formes fortes et formes faibles, on le déclare mixte. Ajoutons que, dans le cas de paradigmes faibles (réunissant des formes accentuées systématiquement hors le radical), la possible association de plusieurs morphèmes grammaticaux rend possible une variation accentuelle d'un morphème grammatical à un autre : on distinguera alors des paradigmes faibles homogènes et des paradigmes faibles hétérogènes. À partir de ce classement des paradigmes, on peut classer les tiroirs en distinguant les tiroirs ne présentant qu'un seul type de paradigme et les tiroirs présentant deux types de paradigmes. Sur cette base classificatoire, les tiroirs simples du verbe se répartissent ainsi en français moderne :

- Tiroirs à un seul type de paradigmes : futur, conditionnel, indicatif imparfait et participe présent à statut de paradigme faible homogène ; subjonctif imparfait à statut de paradigme faible hétérogène ; subjonctif présent et impératif à statut de paradigmes mixtes ;
- Tiroirs à deux types de paradigmes : indicatif présent, à statut de paradigme mixte, ou, très marginalement, de paradigme fort⁷ ; passé simple, infinitif et participe passé à statut de paradigme faible ou de paradigme fort,

Synthèses quasi-acquises

Je retiendrai deux exemples caractéristiques : le tiroir en -RE et les passés simples faibles en *i/ié*.

- le tiroir en -RE

Ce tiroir, issu de l'indicatif plus que-que-parfait latin, est caractérisé par son extrême résidualité dès les plus anciens textes, laquelle se manifeste par les deux traits suivants :

- (i) la marginalité textuelle (le tiroir en -RE ne se rencontre que dans *La Cantilène de Sainte Eulalie* [Eul], *La Passion de Clermont-Ferrand* [Passion], *La Vie de Saint Léger* [Léger] et *La Vie de Saint Alexis, Gormont et Isembart*)⁸ ;
- (ii) la défectivité morpho-sémantique (le tiroir en -RE ne concerne que des troisièmes personnes de lexèmes verbaux à statut d'auxiliaire, aspecto-temporel comme *avoir* et *estre*, diathétique comme *faire* ou modal comme *devoir*, *pouvoir*, *savoir*, *voloir*) – verbes parfois appelés réfractaires⁹ au motif qu'ils sont souvent porteurs de traits morphosémantiques archaïques¹⁰.

En voici quelques exemples, assortis de leur traduction (avec possibles hésitations, notamment dans le dernier d'entre eux) :

Eul., 9-11, Nule cose non la *pouret* omques pleir/La polle sempre non amast lo Deo menestier./E por o fut presente de Maximilien [« Rien n'avait pu jamais faire plier la jeune fille au point de cesser d'aimer le service de Dieu ; c'est pourquoi, elle fut présentée à Maximilien. »].

Passion, 145-146, Judas cum *veggra* a Jesum./Semper li tend lo son menton... [« Après que Judas se fut approché de Jésus, il lui tend ... »].

Eul., 22-23, A czo no's *voldret* concreidre li rex pagiens./Une spede li *roveret* tolir lo chief [« Le roi païen ne voulut pas s'y résoudre, il ordonna qu'on lui tranchât la tête avec une épée. »].

Eul., 1-3, Buona pulcella fut Eulalia/Bel *auret* corps, bellezour anima/ Voldrent la veintre li Deo animi. [« Eulalie est une jeune fille parfaite : elle avait un beau corps, une âme plus belle encore. Les ennemis de Dieu voulurent la détruire. »].

Passion, 149-151, Amicx – zo dis Jesus lo bons –/Per que'm trades in to baisol ?/ Melz ti *fura* non fusses naz.[« Mon ami, dit Jésus dans sa bonté, pourquoi me trahis-tu par ton baiser ; il aurait mieux valu que tu ne fusses pas né. »].

Lég., 7-9, Primes didrai vos dels honors/Quae il *awret* ab duos seniors ;/Après ditrai vos dels aanz/Que li suos corps susting si granz. [« D'abord je vous parlerai des honneurs qu'il avait obtenus [ou obtint] de deux seigneurs ; ensuite des malheurs si grands qu'il endura. »].

Les causes de cette marginalité/résidualité, qui finira en élimination, méritent l'attention¹¹. La sémantique peut y avoir eu son rôle, non pas du fait de la polysémie de ce tiroir, puisqu'à ce compte-là, l'indicatif présent ou l'indicatif imparfait n'auraient pas dû survivre, mais du fait que sa valeur globale d'inactualité peut trouver diverses formes de substitution, dont on prend la mesure à partir de la variété des

traductions possibles en français moderne (indicatif plus-que-parfait, passé antérieur, passé simple, indicatif imparfait et conditionnel – avec, ajoutons-le, d’assez nombreux contextes autorisant des interprétations multiples¹²). En termes guillaumiens, sa disparition serait imputable à un mécanisme de synapse¹³, le tiroir en -RE ayant été ouvert à l’absorption par d’autres tiroirs (notamment passé simple, indicatif plus-que-parfait et subjonctif plus-que-parfait). La morphologie, en tant que construction visant historiquement à une forme de rationalité, y a sans doute joué un rôle plus décisif : c’est vers elle qu’il faut se tourner en faisant d’abord observer que les tiroirs simples du français issus de tiroirs du *perfectum* latin ont tendu à la marginalisation, pour deux d’entre eux, le passé simple et le subjonctif imparfait, sur une durée très longue et sans aller jusqu’à la disparition ; si, dans le cas de la forme en -RE, qui, rappelons-le, vient de l’indicatif plus-que-parfait latin, la marginalisation s’est soldée par une extinction pure et simple, et précoce, c’est qu’à la filiation *perfectum*/forme simple s’est ajoutée l’absence d’un véritable recyclage dans le système français, lequel passait par la construction d’un couple forme simple/forme composée (du type passé simple/passé antérieur et subjonctif imparfait/subjonctif plus-que-parfait) – construction qui n’a pas eu lieu précisément pour la forme en RE.

- Le passé simple faible en *i/ié*

Les passés simples faibles de l’ancien français, à distinguer des passés simples mixtes, sont classiquement identifiés à partir du timbre de la voyelle thématique : passés simples faibles en *a* (*chantai, chantas, chanta, chanta(s)mes, chantastes, chantèrent*), passés simples faibles en *i* (*senti, sentis, senti, sent(s)imes, sentistes, sentirent*), passés simples faibles en *u* (*morui, morus, moru, moru(s)mes, morustes, morurent*) et passés simples faibles en *i/ié* (*perdi, perdis, perdié, perdi(s)mes, perdistes, perdièrent*). Ce n’est pas le lieu de revenir sur la genèse du couplage *i/ié*¹⁴. Bornons-nous à constater que, très précocement, ce type de passé simple faible est absorbé par le type en *i*.

Synthèses en cours

- homogénéisation morphologique des tiroirs : sont en cause ici
 - (i) d’une part, dans le cadre des tiroirs indicatif présent et subjonctif présent, la réduction des alternances syllabiques et vocaliques, qui peut paraître peu manifeste à première lecture d’un texte d’ancien français, mais qui en réalité est engagée très tôt non seulement parce que l’ancien français la fait apparaître¹⁵, mais surtout parce que certaines d’entre ces alternances, phonétiquement attendues, ne se sont jamais déclarées : c’est le cas pour un verbe comme *sauter*, qui aurait dû déboucher sur une alternance syllabique (indicatif présent à radical long, *salu-*, aux personnes 1, 2, 3 et 6 et à radical court, *salt-*, aux P. 4 et 5)¹⁶.
 - (ii) d’autre part, l’extension d’un radical unique à plusieurs tiroirs d’un même verbe : ainsi des futur, conditionnel, infinitif et participes du verbe issu d’*amare*, dont la base est étymologiquement *am-* (*amerai, ameroie, amer, amant, amé*), qui, sous action de la base *aim-*, initialement régulière aux seules personnes fortes des indicatif présent (*aim, aimes, aime, aiment*) et subjonctif présent (*aim, ains, aint, aiment*), délaissent celle-là au bénéfice de celle-ci (*aimerai, aimeroie, aimer, aimant, aimé*) ;
- recul des tiroirs à deux paradigmes : cas de l’indicatif imparfait et du futur d’*estre* et de quelques indicatifs présents
 - (i) Le verbe *estre*. En ce qui concerne l’indicatif imparfait d’*estre*, la concurrence s’exerce entre la flexion héréditaire mixte, (*i)er, (i)ers, (i)ert, eriens, erĭez, (i)erent*) et la flexion faible de formation romane, *estoie, estois, estoit, estiens, estiez, estoient*, qui fait plus que concurrencer la première dès les premiers textes avant de l’éliminer ; en ce qui concerne le futur, la concurrence s’exerce entre la flexion héréditaire forte, d’ailleurs défective dès le départ, (*i)er, (i)ers, (i)ert, (i)ermes, ..., (i)erent*¹⁷, et la flexion faible de formation romane, *serai, seras, sera, serons, serez, seront*, qui, elle aussi, s’impose très tôt.
 - (ii) Les indicatifs présents de *dire* et de *faire* : de paradigme fort par filiation étymologique (respectivement, *di, dis, dit, dimes, dites, dient* et *faz, fes, fet, faimes, faites, font*), ils « basculent » vers des paradigmes mixtes dès lors que leur personne 4 s’alignent sur le modèle usuel (*disons, faisons*). Bascule cependant partielle puisque la personne 5 reste forte (*dites, faites*).

Tandis que ces faits de synthèse, depuis longtemps engagés, se poursuivent par un effet d'hysteresis¹⁸, la logique analytique se développe suivant diverses modalités. Comme nous l'avons déjà annoncé, nous en retiendrons trois : marginalisation, discrimination et création – en les illustrant par quatre tiroirs, le passé simple, l'indicatif présent, le subjonctif présent et l'impératif.

1. Le passé simple : une logique analytique à effet de marginalisation

Il nous faut partir des passés simples mixtes, dont on rappelle le tableau général en ancien français¹⁹ :

Modèle à alternance vocalique nulle (modèle 1)

<i>conduxī</i>	>	<i>conduis</i>
<i>conduxīsti</i>	>	<i>conduisis</i>
<i>conduxit</i>	>	<i>conduist</i>
<i>conduxīmus</i>	>	<i>conduisimes</i>
<i>conduxīstis</i>	>	<i>conduisistes</i>
<i>conduxerunt</i>	>	<i>conduistrent</i>

Modèles avec alternance vocalique (modèles 2, 3 et 4)

modèle 2 alternance i/e						modèle 3 alternance o/e		modèle 4 alternance u/e	
modèle 2a		modèle 2b		modèle 2c		modèle 3		modèle 4	
<i>vīdī</i>	<i>vi</i>	<i>vēnī</i>	<i>vin</i>	<i>mīsī</i>	<i>mis</i>	<i>hábūī</i>	<i>oi</i>	<i>dēbūī</i>	<i>dui</i>
<i>vīdīstī</i>	<i>ve(d)is</i>	<i>vēnīstī</i>	<i>venis</i>	<i>mīsīstī</i>	<i>mesis</i>	<i>habūīstī</i>	<i>eüs</i>	<i>dēbūīstī</i>	<i>deus</i>
<i>vīdīt</i>	<i>vit</i>	<i>vēnīt</i>	<i>vint</i>	<i>mīsīt</i>	<i>mist</i>	<i>hábūīt</i>	<i>ot</i>	<i>dēbūīt</i>	<i>dut</i>
<i>vīdīmus</i>	<i>ve(d)imes</i>	<i>vēnīmus</i>	<i>venimes</i>	<i>mīsīmus</i>	<i>mesimes</i>	<i>habūīmus</i>	<i>eumes</i>	<i>dēbūīmus</i>	<i>deumes</i>
<i>vīdīstis</i>	<i>ve(d)istes</i>	<i>vēnīstis</i>	<i>venistes</i>	<i>mīsīstis</i>	<i>mesistes</i>	<i>habūīstis</i>	<i>eustes</i>	<i>dēbūīstis</i>	<i>deustes</i>
<i>vīdērunt</i>	<i>virent</i>	<i>vēnerunt</i>	<i>vindrent</i>	<i>mīserunt</i>	<i>mistrent</i>	<i>habūērunt</i>	<i>orent</i>	<i>dēbūērunt</i>	<i>durent</i>

On passera vite sur le sort du modèle 1, qui laissera place à une flexion faible en *i* (*conduisis*, *conduisit*...), pour s'attarder sur les modèles 2, 3 et 4. Classiquement, on considère que les modèles flexionnels 2a et 4 ont joué un rôle décisif dans l'évolution du microsysteme des passés simples mixtes, cela à partir d'un événement proprement phonétique, dont la portée dépasse très largement le microsysteme en question : la réduction du [ə] en hiatus interne. En l'espèce [ə/y] et [ə/y] tend à se réduire dès le courant du xiii^e siècle : d'où suivent, respectivement, de manière phonétiquement régulière, les flexions *vi*, *vis*, *vit*, *vimes*, *vistes*, *virent* et *dui*, *düs* ([dys]), *dut*, *dümes* ([dymes]), *düstes* ([dystes]), *durent*. Des flexions fortes donc. C'est également ce qui se produit dans le cas du modèle 3, les formes faibles (personnes 2, 4 et 5) devenant fortes du fait de la réduction du [ə] en hiatus, la différence avec les modèles 2a et 4 venant du fait que les personnes 1, 3 et 6 « s'alignent en moyen français sur *fu(s)*, *fu(t)* et *furent*. » (Zink 1989 : 205). Le véritable saut systématique a lieu, en revanche, lorsqu'émergent des flexions telles que *mis*, *mis*, *mist*, *mimes*, *mistes*, *mistrent* ou encore *vin*, *vins*, *vint*, *vinmes*, *vinstes*, *vin(d)rent*, que la phonétique ne saurait justifier complètement ou justifier purement ou simplement. De fait, si dans le cas d'un verbe comme *mettre*, on ne peut pas totalement exclure une tendance dissimilante *s-s*²⁰ - notamment envisageable à partir de la personne 2, *mesis* engendrant la forme *meīs* - qui nous replace devant le

cas de l'hiatus précédemment évoqué, en revanche l'évolution du passé simple de *venir* avec alignement des personnes faibles (2, 4 et 5) sur les personnes fortes ne doit rien à la phonétique.

Ainsi se met en place un tiroir associant paradigmes faibles et paradigmes forts, une cohabitation jusqu'alors limitée à certains infinitifs et participes passés, et, très marginalement, à quelques indicatifs présents (*dire, faire*), mais dont nous avons vu précisément, qu'ils tendaient à éliminer leur paradigme fort. Autant dire que, lorsque le passé simple voit se mettre en place des paradigmes forts, il va au rebours de l'évolution globale.

L'évolution des passés simples, notamment de ceux qui en sont venus à être intégralement forts, a pesé sur celle des subjonctifs imparfaits. Originellement, on l'a dit, le subjonctif imparfait est un tiroir à paradigme faible, mais avec cependant deux positions accentuelles : sur la voyelle thématique aux personnes 1, 2, 3 et 6, sur la désinence aux personnes doubles. Par effet d'attraction des passés simples forts, les subjonctifs imparfaits des verbes concernés vont devenir des paradigmes mixtes : ainsi la flexion *venisse, venisses, venist, venissiens* (-ions), *venisseiz* (-iez), *venissent* passe-t-elle à *vinse, vinsses, vinst* (*vînt*), *vinssions, vinssiez, vinsent*. Le phénomène s'observe en moyen français²¹.

Force est donc de considérer que le bi-paradigmatisme observable dans les deux tiroirs, passé simple et subjonctif imparfait, les marginalise fortement au moins dans le cadre des paradigmes à flexion personnelle. Faut-il associer cette marginalisation de l'ordre du signifiant à celle qui, plus tard, concernera leur emploi²² ?

2. Le couple indicatif présent/subjonctif présent : une logique analytique à effet de distinction

À s'en tenir aux seuls verbes à infinitif en *-er* et à consonne finale du radical non palatalisée, l'écart en ancien français entre indicatif présent et subjonctif présent est celui qu'illustre un verbe tel que *chanter* :

Indicatif présent : *chant, chantes, chante, chantons, chantez, chantent*

Subjonctif présent : *chant, chanz* (z = ts), *chant, chantons, chantez, chantent*

Autant dire un écart minimal, réduit *de facto* à la personne 2 du singulier, les graphies des personnes 3 ne devant pas faire illusion compte tenu de l'extrême ténuité articulatoire de la finale vocalique de la personne 3 de l'indicatif présent. La logique de distinction entre les deux tiroirs, à l'œuvre à partir du moyen français, va consister à accuser cet écart en l'inscrivant dans les personnes 4 et 5 par introduction d'un morphème y.

Au vrai, à un moment où ce morphème y n'est pas encore présent, le phonème [j] est lui régulièrement présent dans le subjonctif présent de certains verbes, notamment les verbes de la conjugaison II, inchoative - qu'illustrent *fenir* (*fenisse, fenisses, fenisse, fenissiens* (< *finiscamus*), *fenissiez* (< *finiscatis*), *fenissent*) - ou un verbe de la conjugaison III tel que *faire* (*face, faces, face, faciens, faciez, facent*), mais sans valeur modalement discriminante. La chose est manifeste pour *faire* au vu simplement de sa flexion d'indicatif présent (*faz, fes, fet, faimes* – vite concurrencé par *faisons*²³ –, *faites, font*), très éloignée de celle du subjonctif présent. Quant à *fenir*, sa flexion d'indicatif présent est majoritairement de forme *fenis, fenis, fenist, fenissons, fenissiez, fenissent*, distincte donc de celle du subjonctif présent au singulier mais offrant une forme de personne 5 *fenissiez*, identique à celle du subjonctif présent.

Quoi qu'il en soit, s'opère, sur une durée assez longue, une normalisation qui aboutira, à la fin du XVI^e siècle, à une stricte discrimination entre indicatif présent et subjonctif présent fondée sur le couplage *-ons/-ez vs ions/-iez*²⁴. Opposition minimale mais essentielle puisque c'est la seule qui est à l'œuvre pour les verbes à infinitif en *-er* :

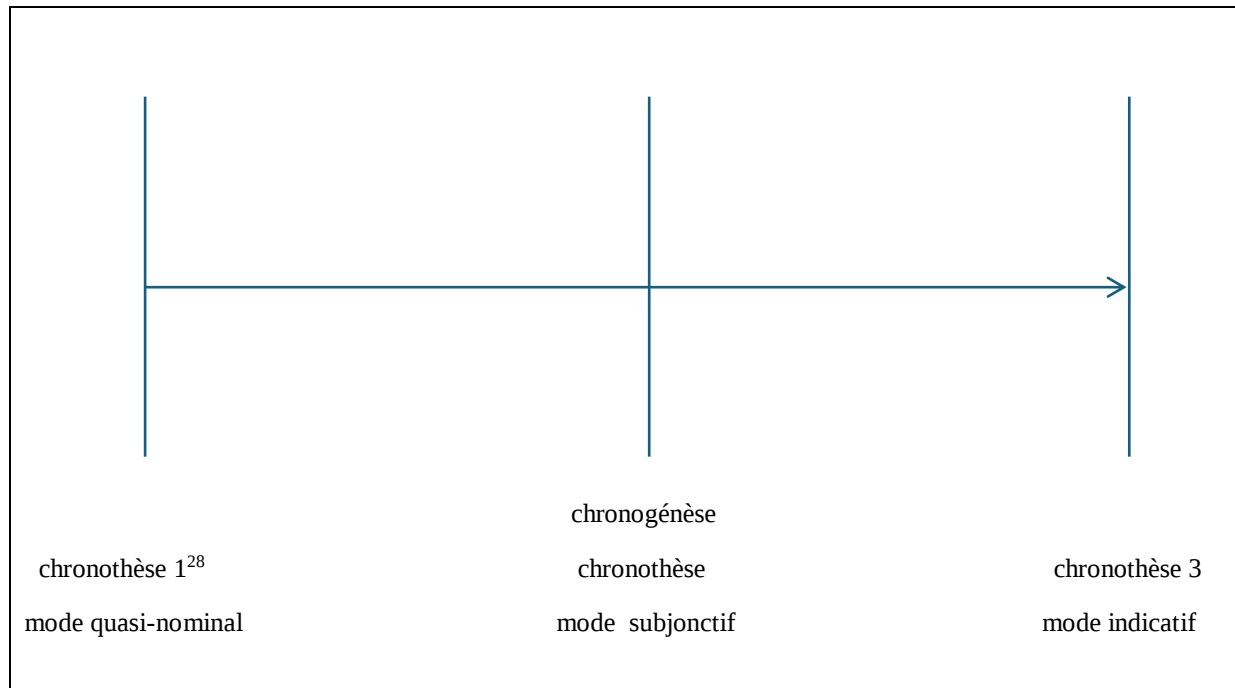
Indicatif présent : *chante, chantes, chante, chantons, chantez, chantent*

Subjonctif présent : *chante, chantes, chante, chantions, chantiez, chantent*²⁵

Au-delà du processus proprement historique d'installation de ce couplage, la question posée est alors de savoir comment [j] s'est morphémisé pour devenir aux personnes doubles la marque modale du subjonctif. De fait, le processus d'installation que nous avons décrit pour le subjonctif présent a eu un prolongement au subjonctif imparfait²⁶. Comme pour le subjonctif présent, à la fin du XVI^e siècle, après une longue période de concurrences morphologiques (personne 4 : *-ons, -iens, -ions* ; personne 5 : *-oiz, -ez, -iez*), au XVI^e siècle, s'impose le couplage *-ions/-iez*.

C'est dans le cadre de la psychomécanique du langage que nous pensons pouvoir trouver une explication à ce processus de morphémisation. Dans ce cadre interprétatif, les faits relevant de la grammaire du

verbe relèvent d'une double temporalité : une temporalité externe à l'énonciateur, liée à ce que les guillaumiens nomment le temps d'univers, pour faire simple celui de ce que nous nommons les événements, et une temporalité interne support de l'ordination systématique dans la langue des mécanismes de représentations de l'événement²⁷. Ce temps interne support d'ordination des représentations des événements est opératif en tant qu'il fournit dans son écoulement les formes disponibles à l'énonciateur en fonction de ses besoins discursifs. Dans la terminologie guillaumienne, on nomme chronogénèse cette ordination des représentations événementielles selon l'ordre du temps opératif. Elle est ainsi schématisée



L'ordination chronogénétique, on le voit, est postulée comme orientée d'une représentation minimale de l'événement (modes nominaux) à une représentation maximale différenciée de l'événement selon l'ordre des époques (mode indicatif), la chronothèse 2 ne livrant qu'une différenciation incomplète des époques²⁹.

Dans le cadre d'une telle hypothèse, il est licite de dire que le subjonctif est, dans l'ordre du temps opératif, un avant de l'indicatif, donc un passé, plus précisément un passé modal. Or, à l'intérieur du mode indicatif, qui organise le jeu des époques, c'est-à-dire le rapport entre le passé, le présent et l'avenir trouve sa place, du côté du passé, un tiroir, l'indicatif imparfait, qui présente de manière phonétiquement régulière³⁰ des personnes 4 et 5 (*chantions, chantiez*) intégrant un [j]. On l'aura compris : l'hypothèse que nous proposons consiste à soutenir que /j/ a été systématisé comme marqueur à la fois de passé temporel et de passé modal³¹.

3.Émergence de l'impératif : une logique analytique à effet d'autonomisation/création

L'examen des données morphologiques relatives à l'impératif français requiert une attention soutenue à des faits d'apparence mineure témoignant d'une relative instabilité initiale avant la fixation d'une flexion nette.

Il convient tout d'abord de bien distinguer deux classes de verbes : d'une part, une énorme majorité de verbes dont l'impératif est de morphologie para-indicative, d'autre part un groupe très restreint de verbe dont l'impératif est de morphologie para-subjonctive.

3.1. Les impératifs à morphologie para-indicative

Le chapitre traitant de cette question dans la *GGHF* synthétise clairement les données observables de l'ancien français au moyen français :

Le singulier de l'impératif latin est à l'origine de la personne 2 de l'impératif français : *dormi* > *dor*, *cresce* > *crois*, *finisce* > *finis* ; en revanche, le pluriel latin a été remplacé par les formes correspondantes de l'indicatif présent pluriel latin : personne 4 : *amons*, personne 5 : *amez*.

[...] La marque de personne 2 est Ø, quel que soit le type de verbe. Les personnes 2 des verbes en *-er/-ier* se terminent donc par *-e*, c'est-à-dire apparaissent comme des personnes 2 dépourvues de *-s*, tandis que les personnes 2 des autres verbes (hormis celles qui nécessitent un *-e* de soutien) sont similaires aux personnes 1 de l'indicatif présent : *Car l'aime donc et si t'i tien* (*Eneas*, v. 8626).

[...] L'extension analogique de *-s* pour les verbes autres que les verbes en *-er/-ier* ou avec *-e* de soutien est bien attestée dès le 13^e siècle, certainement en lien avec l'extension de *-s* à la personne 1 de l'indicatif présent et avec l'existence de formes de personnes 2 dans lesquelles *-s* appartenait au radical, comme *conoio* ou *finis* : à partir de la seconde moitié du 14^e siècle, les formes avec *-s* se répandent [...] L'extension de *-s* avait parfois touché les verbes en *-e* en moyen français [...] ou encore au 17^e siècle : *parles*, *penses*. En français moderne, seules les séquences avec pronom adverbial *en* et *y* admettent des formes en *-s* pour ce type de verbes, vraisemblablement pour une question d'euphonie [...] : *parles-en*, *cueilles-y*.

[...] Pour la personne 5, *-ez* et *-iez* sont liées en ancien français à l'absence ou à la présence d'une palatale à la fin du radical. Cependant, en moyen français, l'absorption du yod par la palatale généralise la désinence *-ez* pour les verbes qui forment leur impératif sur l'indicatif présent.³²

Faisons le bilan : si on ne prend en compte que la conjugaison des verbes à infinitif en *-er*, c'est-à-dire la seule conjugaison vivante, tandis que la personne 5 (impératif pluriel) se laisse aisément décrire comme identique à la personne 5 de l'indicatif présent et cela de manière historiquement stable, la personne 2 manifeste une « hésitation » entre forme sans *-s* et forme avec *-s* avec un point de fixation originale en faveur d'une forme à *-s* latent : *aime(s)*, *chante(s)*. Autrement dit, une forme qui ne se confond ni avec une personne 1 ou une personne 3 de l'indicatif présent (*aime*, *chante*), ni avec la personne 2 de l'indicatif présent (*aimes*, *chantes*). Par conséquent, une forme spécifique, fût-ce d'une manière sémiologiquement modeste.

3.2. Les impératifs à morphologie para-subjonctive

Sont ici visés les verbes *avoir*, *estre* (*être*), *savoir* et *vouloir*. Là encore, la GGHF fournit là encore une description initiale satisfaisante :

« [...] les verbes *avoir*, *estre*, *savoir*, *vouloir* [...], l'impératif n'emprunte pas ses formes à l'indicatif mais au subjonctif présent, d'où la présence de *-s* en P2 en ancien français, *-s* qui disparaît ensuite à l'exception de *sois* ». ³³

Pour les verbes *avoir*, *savoir* et *vouloir*, on a donc, respectivement, les successions *aies/aie*, *saches/sache* et *veuilles/veille*, ou, plus exactement, les successions *aies/aie(s)*, *saches/sache(s)* et *veuilles/veille(s)*, si on tient compte des combinaisons phono-syntaxiques du type *aies-en*, *saches-en*, *veuilles-en*. Comme dans les cas examinés dans la rubrique précédente, les flexions modernes ici considérées font apparaître des formes subtilement spécifiques, ne se confondant ni avec la personne 1 ou la personne 3 du subjonctif présent correspondant (*sache*), ni avec la personne 2 (*saches*).

Une autre spécificité s'observe au pluriel pour les verbes *vouloir* et *savoir* :

- (i) *vouloir* : son impératif est *veille/veillez*, alors que la personne 5 du subjonctif présent est *vouliez* ; s'il est vrai que *veillez* a pu être forme de subjonctif en ancien français, le point important est qu'il ne l'est plus, ce qui souligne qu'il y a bien eu mise en place progressive de deux formes distinctes, l'une pour la personne 5 du subjonctif présent, l'autre pour la personne 5 de l'impératif.
- (ii) *savoir* : l'ancien français ne connaît guère que la forme *sachiez*, employée, selon les cas, comme subjonctif présent ou comme impératif. L'évolution phonétique attendue se caractérise par la réduction de la chuintante palatale ([tʃ] > [ʃ] > [ʃ]). Or, si elle s'observe dans l'engendrement de l'impératif (*sachez*), elle ne s'observe pas dans la forme du subjonctif présent (*sachiez*). Là est le fait linguistique pertinent. Un fait qu'on ne peut rapporter à une simple évolution phonétique qui tantôt aurait eu lieu, tantôt n'aurait pas eu lieu. C'est un fait de systématique, qui précisément fait émerger un nouveau mode en lui donnant sa personnalité morphologique, en le faisant sortir de sa gangue subjonctive, avec la « perte », hautement significative, de /j/.

Autant d'éléments qui nous conduisent à considérer que l'on ne peut dénier à l'impératif une personnalité morphologique, subtilement mais systématiquement démarquée de la deuxième personne de l'indicatif présent pour les verbes à infinitif en *-er*, seule conjugaison vivante, rappelons-le, un peu moins systématiquement pour les quatre verbes *avoir*, *être*, *savoir* et *vouloir*, puisque le verbe *être* identifie exactement subjonctif présent (personnes 2 et 5) et impératif tandis que le verbe *avoir* distingue le subjonctif présent

(personne 2) et l'impératif singulier mais identifie le subjonctif présent (personne 5) et l'impératif pluriel et que les verbes *savoir* et *vouloir* distinguent les deux formes d'un mode à l'autre.

Ce sont ces légers écarts qui nous conduisent à parler, dans le cas des verbes à finale *-er*, d'impératif à morphologie para-indicative et, pour les verbes *avoir*, *savoir* et *vouloir*, d'impératif à morphologie para-subjonctive.

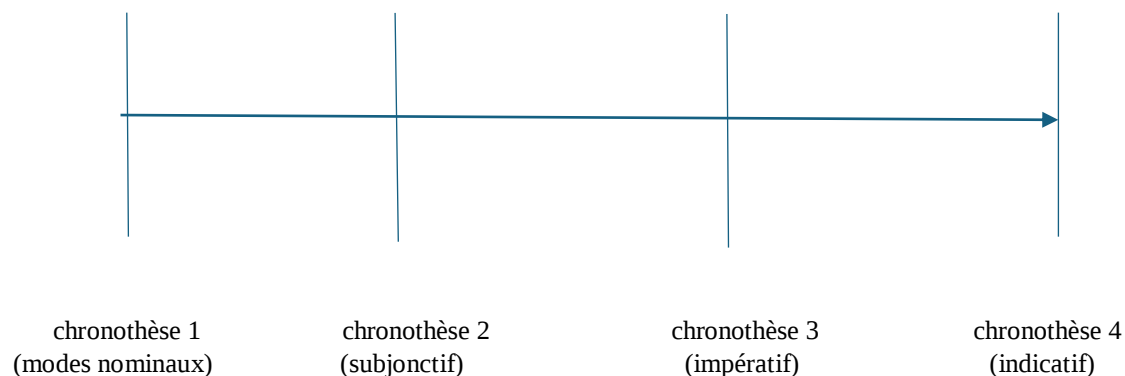
Il nous semble donc légitime de relier cette subtile spécificité morphologique à une spécificité sémantique que G. Moignet, bien qu'il défende l'« identité morphologique » de l'impératif et de l'indicatif (ou, plus, marginalement, du subjonctif), ne manque pas de souligner – au risque d'une formulation qui n'évite pas la contradiction :

Cette identité morphologique signifie que la représentation du temps n'est pas différente aux deux « modes » [cad impératif et indicatif]. *Cependant*³⁴, l'emploi impératif du présent de l'indicatif ne correspond qu'à une partie de l'image du temps, la partie purement incidente [...] Cet emploi postule que l'idée du verbe ne correspond en rien à du vécu, mais est toute mise en perspective. L'impératif traduit une visée à satisfaction probable et immédiate [...] Cette image exclut toute forme de décadence³⁵, toute pénétration dans le sens de l'accompli.³⁶ »

Les données que l'on vient de mettre en évidence inclinent à penser que l'impératif dispose bien de formes spécifiques, d'une manière systématique au singulier, qu'on ne rencontre à aucune autre mode.

Dans la logique de l'analyse guillaumienne, il s'agit d'une chronothèse spécifique. Reste à voir comment la situer dans l'ensemble de la chronogénèse. Les données morphologiques fournies par *savoir* et la distinction construite entre *sachiez* (subjonctif présent) et *sachez* (impératif) inclinent à penser que la chronothèse d'impératif serait à placer entre celle du subjonctif et celle de l'indicatif, orientée donc vers le trait majeur d'actualisation qui s'attache à ce dernier. Position selon nous en convenance avec ce qu'implique les actes d'ordonner, souhaiter, désirer, supplier, etc., que subsume le mode impératif, lequel, par nature, exclut l'actualisation mais inclut l'anticipation d'actualisation.

En figure :



Conclusion

Il s'en faut de beaucoup que nous ayons épuisé, à s'en tenir même au seul domaine verbal, l'entier de la matière à traiter³⁷. Notre propos s'est borné au plan paradigmatique à travers l'examen de quelques tiroirs qui, par leur marginalisation (passé simple), leur discrimination réciproque (indicatif présent et subjonctif présent) ou leur émergence (impératif), témoigne du mécanisme d'analyticité à l'œuvre. Le plan syntagmatique, quant à lui, n'est pas en reste. Il regorge de faits témoignant de cette orientation analytique : le développement périphrastique, l'apparition des formes surcomposées, la sortie du verbe de la personne sujet en sont de très évidentes manifestations. On pourrait y ajouter, sans prétendre le moins du monde, à l'exhaustivité, le déploiement du prédicat existentiel, de *a* à *il y a*³⁸ en passant par *il a* ou *i a*, ou bien encore la lente mais très réussie construction de cet étrange auxiliaire de concession qu'est *avoir beau*³⁹.

Dans la présentation initiale de notre hypothèse, nous indiquions aussi qu'à ce long moment de développement analytique avait succédé, semble-t-il, un moment de nouvelle synthèse. À s'en tenir au seul plan verbal et du point de vue paradigmatique, la chose nous paraît être manifestée par le phénomène de synapse qui

affecte le passé simple (au bénéfice, au moins partiel, du passé composé) et le subjonctif imparfait (au bénéfice du subjonctif présent). Faut-il même aller plus loin en considérant qu'au moins dans certains sociolectes⁴⁰, le subjonctif présent lui-même est à ce point menacé que l'on serait en présence d'une synapse modale avec absorption pure et simple du subjonctif par le subjonctif, ce qui conduirait à redessiner le schème de la chronogénèse ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

TEXTES D'ANCIEN FRANÇAIS

La Passion de Clermont (1962), éd. D'Arco S. Avallé, *Cultura et lingua francese delle origine nella « Passion » di Clermont-Ferrand*, Milan-Naples [Passion]
Les Séquences de sainte Eulalie, éd. R. Berger et A. Brasseur (2004), Genève, Droz [Eul.]
Saint Léger. Étude de la langue du manuscrit de Clermont-Ferrand, suivi d'une édition critique, 1937, éd. J. Linskill, Paris, Droz [Lég.]

LITTÉRATURE SECONDAIRE

*

Abeillé, A et Godard, D. (2021), *La Grande Grammaire du Français*, Arles, Actes Sud et Imprimerie Nationale Éditions [GGF].
 Andrieux, N. & Baumgartner, E. (1983), *Système morphologique de l'ancien français. Le verbe*, Bordeaux, SOBODI.
 Anglade, J. (1921), *Grammaire de l'ancien provençal*, Paris, Klincksieck.
 Benveniste, E., (1964), « Être » et « avoir » dans leurs fonctions linguistique », *Problèmes de linguistique générale*, I, Paris, Gallimard
 Brunot, F. et al.⁴¹, (1905-2000), *Histoire de la langue française*, Paris, Colin et CNRS [HLF].
 Buridant, C (2019), *Grammaire du français médiéval*, Strasbourg, ELiPHi.
 Damourette, J. et Pichon, E. (1911-1940), *Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey [EGLF].
 Dietrich, W. (1987), « Die sprachhistorische Bedeutung der Clermonter Passion », in Arens A. (éd), *Test-Etymologie, Untersuchung zu Textkorper und Textinhalt. Festschrift H. Lausberg*, Stuttgart, Franz Steiner, p. 28-39
 Ernout, A. (2014), *Morphologie historique du latin*, Paris, Klincksieck [1^è éd. : 1914].
 Fouché, P. (1966), *Phonétique historique du français*, Paris, Klincksieck, 3 vol.
 Fouché, P. (1967), *Morphologie historique du français. Le verbe*, Paris, Klincksieck.
 Guillaume, G. (1973), *Langage et science du langage*, Paris-Laval, Nizet-PU Laval
 Guillaume, G. (1995), *Leçons de linguistique 1958-1959 et 1959-1960*, Québec-Paris, PU Laval-Klincksieck.
 Guillaume, G., (2021), *Temps et verbe*, Paris, Champion [1^è éd. : 1929]
 Guillot-Barbance, C. (2017), *Le démonstratif en français : étude de sémantique grammaticale diachronique (9^e -15^e siècles)*, Leuven-Paris, Peeters.
 La Chaussée, F. (de), (1980), *Initiation à la morphologie historique de l'ancien français*, Paris, Klincksieck.
 Marchello-Nizia, C. & Picoche, J. (1980) *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles* (1980), Paris, Dunod.
 Marchello-Nizia, C., Combettes, B., Prévost, S. & Scheer, T. (2020), *Grande grammaire historique du français*, Berlin-Boston, De Gruyter et Mouton [GGHF].
 Martin, R. & Wilmet, M. (1980), *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI.
 Moignet, G., (1959), *Essai sur le mode subjonctif en latin post-classique et en ancien français*, Paris, PUF.
 Moignet, G., (1981), *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
 Orr, J. (1963), *Essais d'étymologie et de philologie françaises*, Paris, Klincksieck
 Pope, M.K. (1966), *From Latin to Modern French with especial consideration of anglo-norman*, Manchester, Manchester Univ.
 Soutet, O. (1992), *La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVI^{ème} siècle*, Genève, DrozSoutet, O.
 (2000), *Le subjonctif en français*, Gap et Paris, Ophrys
 Soutet, O. (2015), 225- « Un cadavre et deux morts-vivants dans l'histoire de la conjugaison française », *Disparitions. Contributions à l'étude du changement linguistique. Études réunies et éditées par Claire Badiou-Monferran et Thomas Verjans*, Paris, Champion, p. 337-354
 Soutet, O. (2021), « Propositions pour une psychosémiologie historique du français : quelques réflexions à partir de l'histoire du verbe français » *Zeitschrift für romanische Philologie*, 137/3, p. 666-702.
 Soutet, O. (2022), *Le sens sous tension*, Paris, Champion.
 Soutet, O. (2023a), « Yod, inhibiteur sémantique ? », *Mélanges offerts à Franck Neveu*, Lyon, ENS Éditions, p. 213-225

Soutet, O. (2023b), « L'impératif, mode de langue ou mode de parole ? Point de vue théorique et historique », *Études de sémantique et de pragmatique en synchronie et diachronie. Hommage à Amalia Rodriguez Somolinos* (études réunies par Marta Saiz-Sanchez et Sonia Gomez-Jordana Ferary), Presses de l'Université de Savoie-Mont Blanc, p.171-185

Soutet, O. (2025), « Propositions pour une histoire morphologique et morphosyntaxique du français interprétée comme jeu dialectique d'une logique synthétique et d'une logique analytique : l'exemple de la déclinaison », *Transsilviana*, n°8, p. 31-50 (Actes du colloque de Sofia des 16-19 nov. 2023).

Straka, G., (1979), *Les sons et les mots. Choix d'études de phonétique et de linguistique*, Paris, Klincksieck

Trésor de la langue française informatisé, à consulter sur le site de l'ATILF.

Zink, G. (1989), *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF.

¹ Comparer sur ce point Martin & Wilmet (1980) et Marchello-Nizia & Picoche (1980).

² Les majuscules visent le paradigme et non simplement la forme.

³ Voir Guillot-Barbance (2017).

⁴ Sur l'analytisme de l'ancien français, voir Buridant (2019 : 1120-1121).

⁵ Voir Ernout (2014 : 173).

⁶ Nous reprenons le terme *tiroir* à l'EGLF, qui, s'appliquant à une réalité morphosémantique, a le mérite d'éviter des termes tel que *paradigme*, que nous réservons à la flexion personnelle constitutive de la spécificité formelle d'un tiroir, ou *temps*, trop ambigu du fait de la confusion qu'il introduit entre réalité morphologique et réalité sémantico-conceptuelle.

⁷ L'indicatif présent pose donc un problème d'exposition particulier. Si, comme nous venons de l'indiquer, ce tiroir réunit paradigmes mixtes et paradigmes forts, ces derniers sont quantitativement si minoritaires (et, historiquement, de plus en plus minoritaires). Il en résulte que les traitements historiques de l'indicatif présent et du subjonctif présent sont usuellement liés (voir *infra*).

⁸ Les attestations ont persisté dans des textes linguistiquement composites fortement teintés de traits d'oc, notamment dans *Girart de Roussillon* (voir Buridant 2019 : 360). Pour la forme correspondante en langue d'oc, voir Anglade (1921 : 275), qui la désigne du terme de conditionnel B.

⁹ Voir Moignet (1959 : 35).

¹⁰ On doit signaler l'embaras de la tradition manuscrite face à certaines formes de ce tiroir, parfois remplacées par des formes appartenant à d'autres tiroirs – embaras favorisé par l'existence de formes communes à un autre paradigme, en l'espèce le passé simple.

¹¹ Voir, pour une bonne mise au point, Buridant (2019 : 359-360 et 544-546).

¹² *Lég.*, 7-9, Primes didrai vos dels honors/Quae il awret ab duos seniors ;/Après ditrai vos dels aanz/Que li suos corps susting si granz. [« D'abord je vous parlerai des honneurs qu'il avait obtenus [ou obtint] de deux seigneurs ; ensuite des malheurs si grands qu'il endura. »].

¹³ Mot repris de G. Guillaume qui désigne l'opération morphologique par laquelle, historiquement, deux ou plusieurs formes, paradigmatiquement associées initialement, se réduisent quantitativement. Le phénomène est notamment illustré, de manière intraparadigmatique, par la réduction casuelle du substantif observable du latin au français, conduisant d'une déclinaison pluricasuelle à une déclinaison bicasuelle - avant que celle-ci, elle-même, ne se réduise à une forme unique. Je renvoie notamment à Guillaume (1995 : 85 et sv). L'absorption de la flexion verbale médiévale en -RE est un cas de synapse interparadigmatique, comparable à la synapse du subjonctif présent et du subjonctif imparfait observable en français moderne, au bénéfice du subjonctif présent (voir *infra*).

¹⁴ Voir Buridant (2019 : 363).

¹⁵ Voir Buridant (2019 : 349-350) et Zink (1989 : 157-158).

¹⁶ Voir Fouché (1967 : 16-17). Pour les alternances vocaliques, attendues mais non effectives, voir Fouché (1967 : 66-67). Le phénomène concerne notamment des verbes à infinitif en *-aindre/-eindre*. Ainsi dans un verbe comme *plaindre* (< *plangere*), l'alternance [ai]/[a] est réduite à époque pré-littéraire au bénéfice de [ai] : au lieu de **planc* (< *plango*), **planguent* (< *plangunt*), **plange* (< *plangam*), les premiers textes livrent, respectivement, *plaing*, *plaignent* et *plaingne*, dont le vocalisme [ai] est celui, phonétique, de formes comme *plainz* (< *plangis*) ou *plaint* (< *plangit*).

¹⁷ Pour l'indicatif imparfait comme pour le futur, à l'exception des personnes 4 et 5 de l'imparfait, les formes sont, à double réalisation (*ier* ou *er*) selon qu'elles procèdent ou non d'un étymon tonique ou atone : ainsi la personne 1 du futur latin *éro* > *ier* et *ero* > *er*.

¹⁸ Ainsi défini par le TLFI : « Persistance d'un phénomène quand cesse la cause qui l'a produit ».

¹⁹ Les lignes qui suivent se bornent à signaler les paradigmes de latin classique et ceux d'ancien français. Le passage des premiers aux seconds n'est pas traité dans notre contribution. Je renvoie pour cette question à Fouché (1967 : 272-337) et à Zink (1989 : p. 187-213).

²⁰ Voir Zink (1989 : 203). La dissimilation est attestée très tôt, dès le *Roland*.

²¹ Voir Zink (1989 : 212).

²² Voir Soutet (2015) et Soutet (2021a).

²³ La forme *faisons*, attestée dès le XII^e siècle, suppose, outre la modification de la désinence, une réfection de la base sur le modèle d'un verbe comme *plaire* (voir Zink 1989 : 160).

²⁴ Il s'en faut néanmoins que le couplage *-ions/-iez* pour le subjonctif se soit imposé rapidement. Le premier couplage offrant un /j/ aux deux personnes s'observe sous l'espèce *-iens/-iez* dans les verbes du groupe II et du groupe III avec finale de radical palatalisée. À la personne 5, le passage à *-iez* fut facilité par le fait que la finale était attestée dans les verbes du groupe I dont le radical se termine par une finale palatalisée (*changiez*). Le mouvement fut toutefois assez lent, la personne 5 en *-ez* étant encore attesté au XVII^e siècle. Du côté de la personne 4, la force d'expansion de *-iens* s'observe, notamment

dans les parlers de l'Est (Lorraine, Hainaut), qui présentent des formes comme *chantiens*, *doutiens*, *ostiens*. La forme hybride *-ions* est attestée, quant à elle, au XIV^e siècle. Ce qui n'empêchera pas *-ons* de persister jusqu'au XVI^e siècle et même d'apparaître dans des formes appartenant à des verbes à radical à finale palatalisée (*façons*). Sur l'ensemble de ces données, voir Zink (1989 : 161).

²⁵ La capacité discriminante du /j/ explique aussi la différence de traitement d'une forme partagée entre indicatif présent et subjonctif présent comme la personne 5 des verbes du groupe I : par ex., *changiez* (/ʃã(n)ʒje/) autant indicatif présent que subjonctif présent en ancien français. Tandis qu'à l'indicatif présent, la chuintante sonore palatalisée se dépalatalise, conformément à la loi phonétique, elle se maintient au subjonctif présent.

²⁶ En soi, le subjonctif imparfait n'avait nul besoin d'être discriminé par rapport à un autre paradigme. Il fut dès le départ fortement typé (notamment à cause du morphème *-ss*).

²⁷ Le temps opératif est postulé être porteur de toute représentation systématisée et ordonnée : l'événement certes, mais l'espace, le nombre, la distribution casuelle, notamment. Le temps opératif est une des hypothèses majeures (et les plus controversées) de la psychomécanique. Pour une synthèse sur le sujet, voir Soutet (2022 : 48-60).

²⁸ Une chronothèse est une saisie sur la chronogénèse.

²⁹ Voir Moignet (1981 : 60 et sv).

³⁰ Voir G. Zink (1989 : 172-177).

³¹ La thèse d'un subjonctif pensé comme passé modal de l'indicatif, applicable à fortiori aux modes nominaux est développée à travers l'exemple emblématique que constitue le verbe *aller* présentant l'originalité de posséder trois radicaux étymologiquement distincts : *ir-* pertinent pour les tiroirs orientés vers l'avenir (futur et conditionnel), ; *v-* pertinent pour les tiroirs en rapport avec le présent, entendu *stricto sensu* (personnes 1, 2, 3 et 6 de l'indicatif présent) ; *all-* pour les tiroirs en rapport avec le passé (passé temporel : indicatif imparfait, passé simple ; passé modal : modes nominaux et subjonctif ; passé personnel : les personnes 4 et 5 de l'indicatif présent, les personnes doubles (*nous allons*, *vous allez*). A propos de l'emploi du radical *all-* dans le cas des personnes doubles de l'indicatif présent, G. Guillaume écrit ceci : « Ce fait curieux trouve son explication dans la forme intérieure du présent. Le présent - être sténonyme dont la loi est l'étroitesse – est fait de deux parcelles de temps aussi petites que l'on voudra : l'une de passé que nous nommons le chronotype ω , l'autre de futur que nous nommons le chronotype α . Tant que la personne est simple, un seul chronotype lui est une assiette suffisante, chronotype qui dans le cas de *vadere* se rapportant à l'imminent sera le chronotype α . Mais que la personne double, l'assiette d'un seul chronotype lui sera trop étroite : deux lui seront nécessaires, d'où l'obligation de recourir au chronotype ω , qui est la parcelle passée du présent. » (Guillaume, 1973 : 124).

³² *GGHF* (I : 775-776).

³³ *GGHF* (I : 776).

³⁴ Les italiques sont de notre fait.

³⁵ Dans la terminologie guillaumienne, un événement est vu en incidence quand il est pensé comme en pure survenance sans prise en compte de son développement, en décadence quand il est pensé comme intégralement accompli. Ainsi, pour ce qui est des formes non conjuguées, l'infinitif se définit par incidence pure, le participe passé par décadence pure tandis que le participe présent par combinaison d'incidence et de décadence. Quant à l'indicatif présent, il cumule, lui aussi, incidence et décadence.

³⁶ Moignet (1981 : 85).

³⁷ Voir, à propos des faits d'ordre casuel, Soutet (2025).

³⁸ Dans Soutet (2023), nous avons fait l'hypothèse que c'est (peut-être) le même morphème *i/y* qui s'est construit (voir *supra*) dans l'histoire comparée des indicatif et subjonctif présents, sans négliger l'impératif *sachez* (vs subjonctif présent *sachiez*) et introduit (comme pronom adverbial, suivant la terminologie usuelle) dans le prédicat existentiel *il y a* (à partir de l'ancien français *a* ou *il a*). Nous y voyons un inhibiteur sémantique : dans le plan verbal, il marque la moindre actualisation de l'imparfait de l'indicatif (plan temporel) par rapport à l'indicatif présent et des subjonctifs présent et imparfait (plan modal) par rapport à l'indicatif présent ; dans le plan lexical, il marque la bémolisation de l'agentivité de *avoir* (de soi orienté vers la possession) le conduisant à fonctionner comme verbe d'état. Voir Benveniste (1964).

³⁹ Voir Damourette-Pichon (1911-1940 : III, 598), Orr (1963) et Soutet (1992 : 79-84).

⁴⁰ Sur le recul du subjonctif présent, au moins dans certains sociolectes, voir Soutet (2000 : 4).

⁴¹ Pour rappel, Brunot a entamé la publication de l'*HLF* en 1905, le premier tome conduisant de l'époque latine à la Renaissance. Il fut suivi de dix tomes, dont les tomes X et XI (qui conduisait jusqu'à 1815) furent publiés à titre posthume, Brunot étant mort en 1938. Les tomes XII et XIII (qui conduisait jusqu'à 1886) furent l'œuvre de l'élève de Brunot, Charles Bruneau (avec la collaboration pour le tome XIII de Maurice Piron). Tandis que, dans les années soixante, une nouvelle édition de l'œuvre de Brunot fit l'objet d'une réédition avec index et mise à jour bibliographique sous la responsabilité de Gérard Antoine, Georges Gougenheim et Robert-Léon Wagner, en 1975, plusieurs linguistes, dont Gérard Antoine, Robert Martin et Marc Wilmet, formèrent le souhait que l'entier de l'histoire de la langue fût parcouru jusqu'au seuil du troisième millénaire. Il en résulta la publication de trois volumes sur les périodes 1880-1914, 1914-1945 et 1945-2000, publiés de 1985 à 2000. Ces trois volumes ne portent pas le nom de Brunot.